



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE a.s.b.l. (L.F.F.S.)

Esplanade de la Légia 9/01, 4430 Ans - N° d'entreprise : 0418.481.457 – RPM Liège



Province de Namur

Compte bancaire : BE30 2500 1778 2411 (Fortis)

Commission sportive provinciale

Secrétariat

REUNION DU 06/11/2023 - N° 01 (2023-2024)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. POULET	- Membre
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>ASSISTE</u>	: M. GUILLAUME	- Représentant de la CPA
<u>EXCUSES</u>	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. COPPIN	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur.

Le Président accueille le nouveau membre (M.Sébastien Poulet) et lui souhaite plein de succès dans sa fonction.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 30/05/2023 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NACPPRM005	LU	18/09/2023	20:00	ALBA	MARIEMBOURG UTD	-	NAMUR TEAM	5-0 Fft
NACPPRM029	LU	18/09/2023	22:00	FLOR	IMPAK CHAUMONT B	-	BORUSSIA ERPENT	5-0 Fft
NACPPRM008	LU	18/09/2023	21:00	SEIL	MF SEILLOIS E	-	UNION RHISNES B	5-0 Fft
NAP4C1202	VE	22/09/2023	20:40	GED	GEDINNE UTD C	-	MF EVELETTE B	5-0 Fft
NACPPRM038	JE	28/09/2023	21:00	WALC	SPORT WALCOURT C	-	AG GLAWINNE	5-0 Fft
NACPPRM025	LU	02/10/2023	22:00	AUVE	HB AUVELAIS B	-	RED DEVIL NAMUR 14	5-0 Fft
NAVET1401	ME	04/10/2023	21:45	TEMP	F FAMILY NAMUR	-	BIRAN BEAURAING	5-0 Fft
NAP3B1204	VE	06/10/2023	20:00	BEA1	AG2 HEER-BG B	-	SPORTING ANDENNE	0-5 Fft
NAP3A1404	VE	06/10/2023	21:30	SEIL	MF SEILLOIS B	-	BATY HAVELANGE B	5-0 Fft
NAP3C1501	LU	09/10/2023	19:40	WALC	MFC GOURDINNE B	-	MFC VOGENEE B	0-5 Fft
NACPPRM052	ME	25/10/2023	22:00	GED	SP VONECHE	-	MFC VEDRIN	5-0 Fft
NAVET1603	VE	20/10/2023	20:00	YVOI	BV MONT	-	AG2 HEER-BG	5-0 Fft
NAP3A1604	VE	20/10/2023	21:30	SEIL	MF SEILLOIS B	-	NAMUR PIRATES B	5-0 Fft
NAP2A1704	VE	27/10/2023	20:15	PROF	RS BOIS DE VILLE	-	SPARTAK VONECHE	5-0 Fft
NAP3C1704	VE	27/10/2023	20:30	FLOR	IMPAK CHAUMONT	-	BVB 09 METTET	5-0 Fft



Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAVET1002	JE	07/09/2023	21:00	TEMP	RED D NAMUR 14 A	- DEPORTIVO NEFFE	5-0 ftt
NAP4A1003	VE	08/09/2023	20:30	FOSS	UNION RHISNES B	- U NAMUR FUTSAL	0-5 Fft
NAP3B1102	ME	13/09/2023	21:00	SEIL	MF SEILLOIS C	- W.S. ROCHEFORT	0-5 Fft
NAP3C1005	VE	15/09/2023	19:30	FLOR	FLORENNES UTD C	- OLYMPIQUE SAUTOUR	5-0 Fft
NAP4D1202	ME	20/09/2023	21:05	JEM2	SPORTING JEMEPPE	- MARIEMBOURG UTD	5-0 Fft
NAP3C1301	LU	25/09/2023	19:40	WALC	MFC GOURDINNE B	- ALLIANCE FOSSES	0-5 Fft
NACPPRM020	x	x	x	x	HANZINNE CITY	- MF EVELETTE B	0-5 Fft
NAP4D1401	LU	02/10/2023	20:00	FOSS	FOSSES UNION	- NP AUVELAIS C	0-5 Fft
NAP2A1001	LU	02/10/2023	21:30	BEA1	AG2 HEER-BG	- CHEMINOT NAMUR	5-0 Fft

2.2. Dossier N° 2023-2024/005

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date

: 15/09/2023

Rencontre

: Florennes Utd C – Olympique de Sautour – Div 3C

En cause de

: Dereppe Justin – 865246 – 23/11/1985 – Olympique de Sautour – 7517 (P.O.)

: Helson Xavier - 764604 – 24/01/1989 - Florennes Utd – 4306 (P.F.)

: Scheers Jean – Secrétaire provincial (P.O.)

: Forfait administratif - réclamation

Objet

Délibéré

Vu la réclamation transmise par recommandé le 28/09/2023 ;

Vu le mail transmis par Helson Xavier – 764604 en date du 06/11/2023 ;

Vu le forfait administratif appliqué par le secrétaire provincial le 21/09/2023 ;

Attendu que la réclamation est recevable ;

Attendu que Dereppe Justin – 865246 est absent excusé et est représenté par Dudart Nicolas – 865248 - membre de l'engagement solidaire ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments ;

Attendu qu'il est établi ;

* que la rencontre était initialement programmée le 08/09/2023 ;

* qu'en date du 25/08/2023, le club Florennes Utd a signalé que la salle était indisponible le 08/09/2023, mail du gestionnaire de la salle à l'appui ;

* qu'en date du 25/08/2023, le club Florennes Utd a programmé la rencontre le 15/09/2023 via un formulaire de match décalé au lieu d'un formulaire de match remis ;

* que le délai prescrit pour un match remis a été respecté ;

* qu'en date du 29/08/2023, le club Olympique de Sautour a accepté cette date en apposant sa signature sur le formulaire inadéquat et n'a pas formulé de réserve. La signature du document de décalage de match a eu comme conséquence la validation du document et de la nouvelle date du match ;

* que cette programmation a été notifiée au club par le secrétariat provincial et via le journal officiel ;

* que la rencontre s'est déroulée le 15/09/2023, le club Olympique de Sautour alignant le joueur Appelmans Julien (873219) ;

* que ce joueur a été affilié le 12/09/2023 ;

* qu'avant la réclamation, le club Olympique de Sautour n'a jamais contesté la rédaction d'un mauvais formulaire dans le chef du club Florennes Utd ;

* que l'instauration de formulaires distincts est uniquement destinée à prévoir l'accord des clubs en cas de match décalé ; accord d'ailleurs donné dans le présent dossier ;

Vu que l'art 183.9 du ROL prescrit que tout match remis doit se dérouler avec des affiliés dûment qualifiés à la date initialement programmée ;

Vu que l'art 184.3 du ROL prescrit la même disposition pour un match décalé ;

Considérant que tous les avis officiels émis ont toujours fait mention de match remis et non décalé sans



réaction du club visiteur ;

Vu que l'art 2.7.2 du règlement provincial prescrit que les réclamations doivent être transmises dans les cinq jours de la communication et à tout le moins 48 heures avant le match ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée dans ces délais mais uniquement après la rencontre parce qu'un score de forfait a été infligé pour alignement d'un joueur non qualifié ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- juge la réclamation non fondée ;

- maintien le score de forfait ;

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

2.3. Dossier N° 2023-2024/023

Messieurs Peeters et Mouton ne siègent pas.

En cause de

: Club REA Loyers KN – 5989 – Div 1 et 3A

: Denis Pierre – 785795 – 28/06/1981 – Rea Loyers KN – 5989 (P.O.)

: Peeters Luc – 793820 – 17/03/1954 – Gunners Tamines – 3478 (P.O.)

Objet

: Assemblée générale provinciale du 23/08/2023 – Amende

: Réclamation (art 228.1 du ROL)

Délibéré

Vu la réclamation transmise par recommandé le 20/10/2023 ;

Attendu que la réclamation est recevable ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments ;

Attendu qu'il est établi que la feuille de présence ne mentionne pas la présence du club Rea Loyers KN ;

Attendu qu'il est établi que la feuille de présence n'était plus disponible à 19h45.

Attendu qu'un avis paru dans le journal officiel N° 02 du 16/08/2023 signale que les délégués qui arrivent en retard soit 19h45 dans le cas présent sont considérés comme absents ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- juge la réclamation non fondée

- maintien l'amende de 100 €.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

2.4. Dossier N° 2023-2024/024

Messieurs Degée et Mouton ne siègent pas.

En cause de

: Club Sporting Andenne – 7382 – Div 3B et 4C

: Marino Giuseppe – 855858 – 04/08/1966 - Sporting Andenne – 7382 (P.O.)

: Degée Pascal – 764092 – 22/08/1969 – I Namèche 83 – 1407 (P.O.)

Objet

: Assemblée générale provinciale du 23/08/2023 – Amende

: Réclamation (art 228.1 du ROL)

Délibéré

Vu la réclamation transmise par recommandé le 26/10/2023 ;

Attendu que la réclamation est recevable ;

Attendu que Marino Giuseppe – 855858 est absent excusé et est représenté par Corbiaux Florian – 848922 – membre de l'engagement solidaire du club ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments ;

Attendu que l'absence n'est pas formellement établie vu que la feuille de présence mentionne le contraire ;

Attendu que tout doute doit bénéficier à la partie en cause ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- juge la réclamation fondée ;

- annule l'amende de 100 €.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.



2.5. Dossier N° 2023-2024/026

Monsieur Poulet ne siège pas.

En cause de

: Club Zenith Laneffe – 7355 – Div 4^E
: Peretti Lucas – 817295 – 04/03/1994 - Zenith Laneffe – 7355 (P.O.)
: Weverbergh Gauthier – 802785 – 17/07/1992 – Zenith Laneffe – 7355 (P.F.)

Objet

: Assemblée générale provinciale du 23/08/2023 – Amende
: Réclamation (art 228.1 du ROL)

Délibéré

Vu la réclamation transmise par recommandé le 26/10/2023 ;

Attendu que la réclamation est recevable ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments ;

Attendu qu'en séance, M. Weverbergh montre une vidéo envoyée par son épouse à 19h41 à laquelle il est répondu avant 19h47 et sur laquelle on voit que M. Weverbergh est assis dans la salle.

Attendu que tout doute doit bénéficier à la partie en cause ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- juge la réclamation fondée ;
- annule l'amende de 100 €.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

2.6. Dossier N° 2023-2024/032

Messieurs Mouton et Covas ne siègent pas.

Date

: 03/11/2023

Rencontre

: MFC Ciney - Spartak Vonèche – Div 2A

En cause de

: Covas Dimitri – 837025 – 28/10/1997 – Spartak Vonèche – 7150 (P.O.)

Arbitre

: Geerkens Olivier

Objet

: Forfait sportif suite à un décès.

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;

Attendu qu'il est établi que le père d'un joueur de l'équipe de Spartak Vonèche est décédé le jour de la rencontre ;

Considérant qu'il s'agit d'un cas de force majeure prévu à l'art 183.7 du règlement organique de la Ligue ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- annule le forfait ;
- décide de faire reprogrammer la rencontre par le club visité conformément à l'art 2.9 du règlement provincial ;

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

2.7. Dossier N° 2023-2024/034

Date

: 03/11/2023

Rencontre

: AG2 Heer-Bg C – Natoye Futsal – Div 4C

Arbitre

: Vansteenkiste Renaud

Objet

: Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que la rencontre a été arrêtée à la 48^{ème} minute sur le score de 8-4 parce que l'équipe visiteuse était réduite à 2 joueurs ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :



- fixe le score de la rencontre à 5-0 forfait administratif ;
Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2023-2024/001

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 22/09/2023
Rencontre : Borussia Loyers B – MHC Auvelais C – Div 3A
En cause de : Conard Ennio – 860156 – 03/07/1982 – MHC Auvelais - 7288
Arbitre : Mauro René
Objet : Attitude désagréable (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 26/11/2026 et du 04/12/2023 au 10/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.2. Dossier N° 2023-2024/002

Messieurs Degée et Mouton ne siègent pas.

Date : 29/09/2023
Rencontre : Nosta Mettet Oret – MFC Namur Utd – Div 1
En cause de : Remacle Alexis – 809691 – 14/07/1992 – MFC Namur Utd - 4632
Arbitre : Bolain Grégory
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023 et du 11/12/2023 au 17/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.3. Dossier N° 2023-2024/003

Date : 29/09/2023
Rencontre : HH Ciney – MFC Hour – Div 4C
En cause de : Paenhuysen Nicolas – 866494 – 20/09/1988 – HH Ciney - 7449
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.4. Dossier N° 2023-2024/004

Monsieur Mouton ne siège pas.

Date : 06/10/2023
Rencontre : Walcourt Stree – JP CJ Leuze – Div 1
En cause de : Melebeck Maxence – 842627 – 24/12/1998 – JP CJ Leuze – 2999
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;



Application de l'art D.1 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.5. Dossier N° 2023-2024/006

Date : 04/10/2023

Rencontre : Cheminot Namur B – Scousers Gembloux – Div 4A.

En cause de : Cobut Gérard – 808947 – 29/09/1955 - Cheminots Namur - 5876

Arbitre : Masarotti Franco

Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art D.1 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 27/11/2023 au 10/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.6. Dossier N° 2023-2024/007

Date : 06/10/2023

Rencontre : NP Auvelais – Dynamic Gembloux – Div 2B

En cause de : Dupont Lucas – 855072 – 19/01/2002 – NP Auvelais - 5990

Arbitre : Pain Nicolas

Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art D.1 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 27/11/2023 au 10/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.7. Dossier N° 2023-2024/008

Date : 04/10/2023

Rencontre : Felicien Namur – MFC Andenne 53 - Coupe

En cause de : Libertiaux Nancy – 872459 – 25/02/1977- Félicien Namur - 7582

Arbitre : Voyer Kévin

Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art D.1 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 04/12/2023 au 17/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.8. Dossier N° 2023-2024/009

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 13/10/2023

Rencontre : Namur Pirates – Jemeppe Utd – Div 2B

En cause de : Verbruggen Michel – 871439 – 13/09/1967 – Jemeppe Utd - 7287

Arbitre : Masarotti Franco

Objet : Intimidation (A.4)

: Insultes et grossièretés (A.2.1)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application des art A.2.1 et A.4 du barème de sanctions

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 20/11/2023 au 17/12/2023.



Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.9. Dossier N° 2023-2024/010

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 13/10/2023
Rencontre : Namur Pirates – Jemeppe Utd – Div 2B
En cause de : Delcommene Frédéric – 858837 – 10/05/1972 – Jemeppe Utd - 7287
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Intimidation (A.4)
: Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.2.1 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 20/11/2023 au 17/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.10. Dossier N° 2023-2024/011

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 13/10/2023
Rencontre : Namur Pirates – Jemeppe Utd – Div 2B
En cause de : Supporters de Jemeppe Utd - 7287
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Attitude du public (J)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art J du barème de sanctions
Transaction. : Recommandations – Amende de 50 €

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.11. Dossier N° 2023-2024/012

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 13/10/2023
Rencontre : Namur Gladiators - Sporting Namur – Div 3A
En cause de : Supporters de Sporting Namur - 4290
Arbitre : Mauro René
Objet : Attitude du public (J)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art J du barème de sanctions
Transaction. : Recommandation – Amende de 50 €

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.12. Dossier N° 2023-2024/013

Date : 13/10/2023
Rencontre : Namur Gladiators - Sporting Namur – Div 3A
En cause de : Leclercq Jérémie – 864139 – 07/09/2001 – Sporting Namur – 4290
: Equipe de Sporting Namur - 4290
Arbitre : Mauro René
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
: Abandon de terrain
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art J du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.
Forfait sportif (5-0) - Amende de 75 €



Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.13. Dossier N° 2023-2024/014

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 13/10/2023
Rencontre : Impak Chaumont – Florennes Utd C – Div 3C
En cause de : Lison Dylan – 848678 – 21/11/1995 – Florennes Utd - 4306
Arbitre : Bolain Grégory
Objet : Menaces (A.4)
: Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.2.1 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 20/11/2023 au 24/12/2023 et du 08/01/2024 au 14/01/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.14. Dossier N° 2023-2024/015

Date : 13/10/2023
Rencontre : Scousers Gembloux – Laclosière Gembloux – Div 4A
En cause de : Defer Adrien – 842226 – 02/10/1999 – Laclos Gembloux - 4307
Arbitre : Klemczak Dominique
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.
: Amende de 15 € (art 179 du ROL)

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.15. Dossier N° 2023-2024/016

Monsieur Mouton ne siège pas.

Date : 13/10/2023
Rencontre : A Tavier – Red Devils Namur 14B - Vét
En cause de : Dell'Erba Rosario – 847838 – 15/06/1982 – Red Devils Namur 14 - 5981
Arbitre : Klemczak Dominique
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.16. Dossier N° 2023-2024/018

Date : 13/10/2023
Rencontre : Namur Pirates C – Namur Fanatik – Div 4B
En cause de : Gregoire Mattéo – 873433 – 27/07/2000 – Namur Pirates - 6490
Arbitre : Geerkens Olivier
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.



3.1.17. Dossier N° 2023-2024/019AB

Messieurs Degée et Mouton ne siègent pas.

Date : 20/10/2023
Rencontre : JP CJ Leuze – Squadra Vedrin – Div 1
En cause de : Deroisy Jeremie – 775866 – 31/12/1983 – Squadra Vedrin - 4662
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
: Intimidation (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.2.1 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 5 semaines du 20/11/2023 au
24/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.18. Dossier N° 2023-2024/020

Messieurs Mouton et Covas ne siègent pas.

Date : 20/10/2023
Rencontre : MFC Ciney – Erpent Utd – Div 2A
En cause de : Vervenne Fabien – 801590 – 11/07/1985 – Erpent Utd - 5681
Arbitre : Klemczak Dominique
Objet : Geste déplacé – Attitude déplacée (C2)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art C2 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 20/11/2023 au
17/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.19. Dossier N° 2023-2024/021

Messieurs Mouton et Covas ne siègent pas.

Date : 20/10/2023
Rencontre : MFC Ciney – Erpent Utd – Div 2A
En cause de : Leblanc Philippe – 807094 – 25/05/1951 – Erpent Utd - 5681
Arbitre : Klemczak Dominique
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
: Provocation active (A.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.2.1 et A.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 20/11/2023 au
17/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.20. Dossier N° 2023-2024/022

Monsieur Peeters ne siège pas.

Date : 20/10/2023
Rencontre : BV Mont D – NP Auvelais C – Div 4D
En cause de : Scavuzzo Aurélio – 873395 – 07/08/2003 – NP Auvelais – 5990
: Equipe de NP Auvelais C
Arbitre : Daffe Michaël (occasionnel)
Objet : Refus de remplir volontairement une tâche administrative (D.1)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Procédure de transaction non applicable. Comparution à la prochaine réunion.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.



3.1.21. Dossier N° 2023-2024/025

Date : 25/10/2023
Rencontre : Union Rhisnes – JP CJ Leuze B – Div 3A
En cause de : Unver Kerim – 873679 – 22/11/1993 – Union Rhisnes - 7254
Arbitre : Vansteenkiste Renaud
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 27/11/2023 au 03/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.22. Dossier N° 2023-2024/027

Date : 27/10/2023
Rencontre : Horny Hornet Ciney – Borussia Loyers - Dames
En cause de : Duchemin Loic – 872939 – 14/05/1999 – Borussia Loyers – 1478
Arbitre : Klemczak Dominique
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.23. Dossier N° 2023-2024/033

Date : 03/11/2023
Rencontre : BV Mont E – BS Anhée C – Div 4B
En cause de : Thonne Thomas – 848702 – 10/03/1989 – BV Mont - 3896
Arbitre : Geerkens Olivier
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.24. Dossier N° 2023-2024/035

Monsieur Mouton ne siège pas.

Date : 03/11/2023
Rencontre : Baty Boys Havelange – Sporting Walcourt – Div 1
En cause de : Kleinkenberg Théo – 847750 – 24/07/1998 – Baty Boys Havelange - 6491
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 20/11/2023 au 10/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.25. Dossier N° 2023-2024/036

Monsieur Mouton ne siège pas.



Date : 03/11/2023
Rencontre : Deportivo Neffe – WS Rochefort – Div 3B
En cause de : Talbot Pierre-Alain – 765621 – 17/04/1985 – Deportivo Neffe - 4032
Arbitre : Lucas Hugues
Objet : Critiques (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.
Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.25. Dossier N° 2023-2024/037

Monsieur Mouton ne siège pas.

Date : 03/11/2023
Rencontre : Deportivo Neffe – WS Rochefort – Div 3B
En cause de : Martinet Sylvain – 774278 – 27/08/1998 – WS Rochefort - 7501
Arbitre : Lucas Hugues
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 26/11/2023 et du 04/12/2023 au 10/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.26. Dossier N° 2023-2024/039A

Messieurs Mouton et Covas ne siègent pas.

Date : 30/10/2023
Rencontre : MF Oheytois – AG2 Heer-Bg – Div 2A
En cause de : Jadot Yvan – 859833 – 05/04/1943 – MF Oheytois – 7448
Arbitre : Kieseoms Alain
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 26/11/2023 et du 04/12/2023 au 10/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.1.27. Dossier N° 2023-2024/039B

Messieurs Mouton et Covas ne siègent pas.

Date : 30/10/2023
Rencontre : MF Oheytois – AG2 Heer-Bg – Div 2A
En cause de : Cousin Frederic – 822038 - 23/03/1973 – AG2 Heer-Bg - 5260
Arbitre : Kieseoms Alain
Objet : Ne pas remplir volontairement une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 20/11/2023 au 03/12/2023.

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (art 2.6.2 du RP)

3.2.1. Dossier N° 2023-2024/017



Date : 02/10/2023
Rencontre : Fosses Union – NP Auvelais C – Div 4D
En cause de : Petruzzi Amaury – 871704 – 18/03/1999 – NP Auvelais - 5990
Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l’art 2.6.2 du règlement provincial
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 30/10/2023 au 12/11/2023.

Ainsi prononcé à Ciney le 16/10/2023.

3.2.2. Dossier N° 2023-2024/029

Date : 27/10/2023
Rencontre : Fanatik Namur – Borussia Erpent – Div 4B
En cause de : Sow Mamadou Adama – 870159 – 01/03/2002 – Fanatik Namur - 7464
Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l’art 2.6.2 du règlement provincial
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 13/11/2023 au 19/11/2023 et du 27/11/2023 au 03/12/2023.
Ainsi prononcé à Ciney le 31/10/2023.

3.2.3. Dossier N° 2023-2024/030

Date : 27/10/2023
Rencontre : RUS Dinant – JPCJ Leuze – Div 1
En cause de : Charlier Lucas – 866060 – 16/09/2005 – RUS Dinant - 5895
Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l’art 2.6.2 du règlement provincial
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 13/11/2023 au 19/11/2023 et du 27/11/2023 au 03/12/2023.
Ainsi prononcé à Ciney le 31/10/2023.

3.2.4. Dossier N° 2023-2024/031

Date : 02/11/2023
Rencontre : Olympique Sautour B – LK Philippeville – Div 4E
En cause de : Helenus Clément – 855591 – 22/10/1985 – Olympique Sautour - 7517
Objet : Membre suspendu repris sur une feuille de match
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l’art 2.6.2 du règlement provincial
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 13/11/2023 au 26/11/2023.
Ainsi prononcé à Ciney le 03/11/2023.

3.3. Comparutions

3.3.1. Dossier N° 2023-2024/028

Monsieur Peeters ne siège pas pendant la délibération.

Date : 27/10/2023
Rencontre : Gunners Tamines – Sporting Walcourt B – Div 4D
En cause de : Dumont Colin – 851135 – 13/01/1998 – Sp Walcourt – 4162 (P.O.)
: Hermard Rose-Marie – 764621 – 13/12/1950 – Gunners Tamines – 3478 (P.O.)
Témoins : Fayt Hugo – 871665 – 26/01/2003 – Sp Walcourt – 4162 (P.O.)
: Wuyts Christophe – 765812 – 17/02/1974 – Gunners Tamines – 3478



Arbitre

: Voyeux Kévin (P.O.)

Objet

: Envahissement de terrain - Arrêt de la rencontre.

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments et moyens de défense ;

Entendu les témoins ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que la rencontre a été arrêtée à la 49^{ème} minute sur le score de 5-5 suite à un envahissement de terrain de joueurs des 2 équipes avec impossibilité pour l'arbitre de reprendre la partie ;

Qu'il est de jurisprudence constante qu'un club ne peut bénéficier de l'inconduite de ses affiliés ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige une amende de 25 € aux 2 clubs ;

- fixe le score de la rencontre à 5-0 ; 0-5 forfaits administratifs ;

Ainsi prononcé à Namur le 06/11/2023.

4. SUSPENSIONS

<i>Licence n°</i>	<i>Nom & prénom</i>	<i>Club</i>	<i>Suspension de toutes fonctions du</i>	<i>au inclus</i>	<i>Commentaire</i>
765621	Talbot Pierre-Alain	Deportivo Neffe	20/11/2023	03/12/2023	
774278	Martinet Sylvain	WS Rochefort	20/11/2023 04/12/2023	26/11/2023 10/12/2023	
775866	Deroisy Jeremie	Squadra Vedrin	20/11/2023	24/12/2023	
801590	Vervenne Fabien	Erpent Utd	20/11/2023	17/12/2023	
807094	Leblanc Philippe	Erpent Utd	20/11/2023	17/12/2023	
808947	Cobut Gérard	Cheminots Namur	27/11/2023	10/12/2023	
809691	Remacle Alexis	MFC Namur Utd	20/11/2023 11/12/2023	03/12/2023 17/12/2023	
822038	Cousin Frederic	AG2 Heer-Bg	20/11/2023	03/12/2023	
842226	Defer Adrien	Laclos Gembloux	20/11/2023	03/12/2023	
842627	Melebeck Maxence	JP CJ Leuze	20/11/2023	03/12/2023	
847750	Kleinkenberg Théo	Baty Boys Havelange	20/11/2023	10/12/2023	
847838	Dell'Erba Rosario	Red Devils Namur 14	20/11/2023	03/12/2023	
848678	Lison Dylan	Florennes Utd	20/11/2023 08/01/2024	24/12/2023 14/01/2024	
848702	Thonne Thomas	BV Mont	20/11/2023	03/12/2023	
855072	Dupont Lucas	NP Auvelais	27/11/2023	10/12/2023	
855591	Helenus Clément	Olympique Sautour	13/11/2023	26/11/2023	
858837	Delcommene Frédéric	Jemeppe Utd	20/11/2023	17/12/2023	
859833	Jadot Yvan	MF Oheytois	20/11/2023 04/12/2023	26/11/2023 10/12/2023	
860156	Conard Ennio	MHC Auvelais	20/11/2023 04/12/2023	26/11/2023 10/12/2023	
864139	Leclercq Jérémie	Sporting Namur	20/11/2023	03/12/2023	
866060	Charlier Lucas	RUS Dinant	13/11/2023 27/11/2023	19/11/2023 03/12/2023	
866494	Paenhuysen Nicolas	HH Ciney	20/11/2023	03/12/2023	
870159	Sow Mamadou Adama	Namur Fanatik	13/11/2023 27/11/2023	19/11/2023 03/12/2023	
871439	Verbruggen Michel	Jemeppe Utd	20/11/2023	17/12/2023	



871704	Petruzzi Amaury	NP Auvelais	30/10/2023	12/11/2023	
872459	Libertiaux Nancy	Félicien Namur	04/12/2023	17/12/2023	
872939	Duchemin Loic	Borussia Loyers	20/11/2023	03/12/2023	
873433	Gregoire Mattéo	Namur Pirates	20/11/2023	03/12/2023	
873679	Unver Kerim	Union Rhisnes	27/11/2023	03/12/2023	

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
------------------	-----------------	-------------------	---------------------	----------------------	---------------	------------------

1478	Borussia Loyers (2324/027)	12,50 €	5 €			17,50 €
2999	JPCJ Leuze (2324/004)	12,50 €	5 €			17,50 €
3478	Gunners Taminés (2324/028)	12,50 €			25 €	37,50 €
3896	BV Mont (2324/033)	12,50 €	5 €			17,50 €
4032	Deportivo Neffe (2324/036)	12,50 €	5 €			17,50 €
4162	Sporting Walcourt (2324/028)	12,50 €			25 €	37,50 €
4290	Sporting Namur (2324/012)	12,50 €			50 € (1)	62,50 €
4290	Sporting Namur (2324/013)	12,50 €	5 €		75 € (3)	92,50 €
4306	Florennes Utd (2324/014)	12,50 €	15 €			27,50 €
4307	Laclos Gembloux (2324/015)	12,50 €	5 €		15 €	32,50 €
4632	MFC Namur Utd (2324/002)	12,50 €	7,50 €			20 €
4662	Squadra Vedrin (2324/019AB)	12,50 €	12,50 €			25 €
5260	AG2 Heer-Bg (2324/039B)	12,50 €	5 €			17,50 €
5681	Erpent Utd (2324/020)	12,50 €	10 €			22,50 €
5681	Erpent Utd (2324/021)	12,50 €	10 €			22,50 €
5876	Cheminots Namur (2324/006)	12,50 €	5 €			17,50 €
5895	RUS Dinant (2324/030)	12,50 €	5 €			17,50 €
5981	Red Devils Namur 14 (2324/016)	12,50 €	5 €			17,50 €
5989	Rea Loyers KN (2324/023)	12,50 €			12,50 € (2)	25 €
5990	NP Auvelais (2324/007)	12,50 €	5 €			17,50 €
5990	NP Auvelais (2324/017)	12,50 €	5 €			17,50 €
6490	Namur Pirates (2324/018)	12,50 €	5 €			17,50 €
6491	Baty Boys Havelange (2324/035)	12,50 €	7,50 €			20 €
7254	Union Rhisnes (2324/025)	12,50 €	2,50 €			15 €
7287	Jemeppe Utd (2324/009)	12,50 €	10 €			22,50 €
7287	Jemeppe Utd (2324/010)	12,50 €	10 €			22,50 €
7287	Jemeppe Utd (2324/011)	12,50 €			50 € (1)	62,50 €
7288	MHC Auvelais (2324/001)	12,50 €	5 €			17,50 €
7448	MF Oheytois (2324/039A)	12,50 €	5 €			17,50 €
7449	HH Ciney (2324/003)	12,50 €	5 €			17,50 €
7464	Namur Fanatik (2324/029)	12,50 €	5 €			17,50 €
7501	WS Rochefort (2324/037)	12,50 €	5 €			17,50 €
7517	Olympique de Sautour (2324/005)	12,50 €			12,50 € (2)	25 €
7517	Olympique Sautour (2324/031)	12,50 €	5 €			17,50 €
7582	Félicien Namur (2324/008)	12,50 €	5 €			17,50 €

- (1) attitude des joueurs et supporters
(2) action non fondée
(3) Forfait sportif

6. MISSIONS DES MEMBRES

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 28/11/2023.
La séance est levée à 23h55.

Au nom de la CSP NAMUR,



Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

